



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 19 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 54  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 5

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Monsieur Marien LOVICHI pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI  
Madame Marie-Odile CHOLLET pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF  
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL

---

**OBJET : FINANCES****Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2023**

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2023.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport pour un montant total de à 1 289 518 €.

Par ailleurs, lors de sa séance du 20 mars 2023, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association CESAM pour la plate-forme VIA, dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville.

Or, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en date du 16 février 2023 conclue entre Dijon Métropole, la ville de Dijon, le CCAS de la ville de Dijon et l'association CESAM pour les années 2023-2025 prévoit, pour le financement de la plate-forme précitée, une subvention annuelle de 5 500 €.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de porter le montant de la subvention en faveur de l'association CESAM à 5 500 € pour la plate-forme VIA au titre de l'année 2023.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- **de porter** le montant de la subvention en faveur de l'association CESAM à hauteur de 5 500 € pour la plate-forme VIA, dans le cadre de la programmation 2023 du Contrat de Ville,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN      POUR : 43                                      ABSTENTION : 1  
                  CONTRE : 0                                    NE SE PRONONCE PAS : 15  
                  DONT 5 PROCURATION(S)

La secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN